



Appel à candidatures - Ville de Gap

# Parcours Artistique “ À ciel ouvert ... !” #11

## Été 2024

### Installation d'oeuvres d'art de plusieurs artistes dans l'espace public

---

La Ville de Gap envisage, cette année à nouveau, d'ouvrir ses rues et ses places à l'art “à ciel ouvert” en période estivale. Pour cette 12<sup>ème</sup> édition d'un parcours artistique hétéroclite, elle recherche des artistes pouvant mettre à disposition une ou plusieurs œuvre(s) qui sera(ont) exposée(s) sur l'espace public.

Les places et parcs de la ville serviront d'écrin aux œuvres d'art actuel sélectionnées. Chaque artiste, au gré de sa créativité, pourra présenter une ou plusieurs pièces pouvant s'implanter dans l'espace urbain en s'adaptant à un lieu et à son environnement dans le centre-ville de Gap.

Une véritable vitrine d'exposition qui sera mise en valeur et détaillée dans un dépliant présentant chaque artiste sélectionné, son parcours, son travail.

### Cahier des charges

---

- Chaque artiste devra faire la proposition d'une œuvre (ou plus) qui correspond le mieux au contexte proposé.
- L'œuvre devra être conçue pour l'extérieur et s'intégrer aux lieux (paysage, architecture, végétation).
- Les matériaux utilisés devront être résistants à d'éventuelles manipulations par le public et aux intempéries.
- L'artiste s'engage à exposer une œuvre (ou plus) capable de rester en état toute la durée de l'exposition, à savoir 2 mois (Juillet/Août).
- L'œuvre exposée devra être fidèle au projet présenté.
- L'artiste viendra procéder à l'installation de son œuvre in-situ.
- L'artiste devra contracter une assurance durant le temps de l'exposition pour son œuvre exposée dans l'espace public ou proposer une décharge écrite à la Ville de Gap.

## Conditions générales

---

- Un comité (composé d'élus, de techniciens et d'artistes) sélectionnera plusieurs pièces parmi les œuvres proposées.
- Des droits de représentation publique pour une durée de 2 mois seront alloués aux artistes (sur devis).
- Les frais de trajets (selon mappy) et d'hébergement pourront être pris en charge dans la limite d'un aller/retour et d'1 nuit pour l'installation et pour l'enlèvement. Au besoin, et sous certaines conditions, le transport pourra être assuré par la Ville de Gap.
- La ville de Gap proposera à l'artiste et déterminera avec son accord un lieu d'installation de son œuvre dans l'espace public.
- La Ville de Gap apportera à l'artiste un soutien technique (matériel et humain) pour l'installation et la fixation de son œuvre dans l'espace public.
- Des cartels seront réalisés pour chaque œuvre installée mentionnant le numéro de l'œuvre dans le parcours, son nom ainsi que celui de l'artiste.
- Un flyer de communication indiquant le parcours dans la ville sera largement distribué.
- Une diffusion dynamique sur les réseaux sociaux présentant les artistes, leurs œuvres et leur travail sera assurée par le service culturel.

## Votre dossier de candidature

---

Il devra comprendre,

- Un courrier de candidature comprenant vos nom, prénom, adresse, statut, n° de siret, n°MDA.
- un CV artistique.
- une description technique des sculptures (matériaux, dimensions, poids...) ainsi que des photos (ou croquis) de bonne qualité sous différents angles de(s) œuvre(s) que vous proposez.
- une situation géographique dans l'espace urbain si vous connaissez bien la ville et que vous souhaitez proposer une œuvre pour un lieu en particulier.
- la valeur de chaque œuvre proposée.
- un devis de droits de représentation.

Vous pouvez consulter les brochures des éditions précédentes en suivant ce lien :

<https://www.ville-gap.fr/expo-estivale-ciel-ouvert>

**Votre candidature est à retourner avant le 14 avril 2024 à :**  
Ville de Gap - Direction de la Culture - campus des 3 Fontaines  
2 ancienne route de Veynes -05000 GAP  
direction.culture @ville-gap.fr ou nadege.lemoine@ville-gap.fr  
Renseignements : 04.92.53.25.22.